

CFVU du 25 mars 2021, dématérialisée sous format audiovisuel.

Délibération n° CFVU 20210325_03_03 – UFR Lettres et Langues : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2020-2021 (semestre pair)

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- Vu la délibération n° CA-6-7-04-2020-01 du Conseil d'Administration des 6 et 7 avril 2020 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu la délibération CA n° 2020-23-10-08, du Conseil d'administration du 23 octobre 2020, relative aux principes généraux d'aménagement des modalités de contrôle des connaissances et compétences de l'université de Poitiers, en cas d'évolution de la crise sanitaire pendant l'année universitaire 2020-2021 ;

Délibération n° CFVU 20210325_03_03 – UFR Lettres et Langues : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2020-2021 (semestre pair) :

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Pour le second semestre de l'année universitaire 2020-2021, les modalités de contrôle des connaissances et compétences de l'UFR Lettres et Langues sont aménagées selon les éléments annexés.

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 31

Décompte des votants : 31

Pour : unanimité des présents

Contre :

Abstention :

Fait à Poitiers, le 25/03/2021

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Noëlle DUPORT



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers

UNIVERSITE DE POITIERS

14. AVR. 2021

Direction des affaires juridiques

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Annexe délibération n° CFVU 20210325_03_03

Aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) pour l'année universitaire 2020-2021 - second semestre

UFR Lettres et Langues

1-Licence Arts Du Spectacle

	Aménagement des MCCC
L1	Principe général : pour éviter le décrochage, les MCCC sont conservées à l'identique, à ceci près que les épreuves ont lieu à distance. Pour le CCI, même nombre de contrôles, même durée. Les étudiant-es en situation de fracture numérique sont autorisé-es à composer dans des salles de l'UFR. UE1. Passage à distance : 2 CCI-ET et 1 CCI-PT UE2. Passage à distance : 2 CCI-ET et 1 CCI-PT UE3. Passage à distance : 1 CCI-Q en « Découverte des métiers 1 » et 1 ET-ET en « Genres cinématographiques » pendant la semaine d'examen. UE4. Passage à distance : 1 CCI-ET et 3 CCI-PT. UE5. Passage à distance : 2 CCI-PE UE6. Aucun changement
L2	Principe général : pour éviter le décrochage et sauf exception soulignées en gras, les MCCC sont conservées à l'identique, à ceci près que les épreuves ont lieu à distance. Pour le CCI, même nombre de contrôles, même durée. Les étudiant-es en situation de fracture numérique sont autorisé-es à composer dans des salles de l'UFR. UE1. Passage à distance : 2 CCI-ET et 1 CCI-PT UE2. Passage à distance : 2 CCI-ET et 1 CCI-PT UE3. Passage à distance : 1 CCI-Q en « Découverte des métiers 1 » et 1 ET-ET en « Economie du spectacle vivant et du cinéma » pendant la semaine d'examen. UE4. Cinéma. Passage à distance quand nécessaire : 1 CCI-PE et 1 CCI-PT. UE4. Théâtre. Aucun changement : 2 CCI-PT. UE5. Passage à distance : 2 CCI-PE UE6. Neutralisation totale (UEO + PPPE)
L3	Principe général : pour éviter le décrochage, les MCCC sont conservées à l'identique, à ceci près que les épreuves ont lieu à distance. Pour le CCI, même nombre de contrôles, même durée. Les étudiant-es en situation de fracture numérique sont autorisé-es à composer dans des salles de l'UFR.

2-Licence Lettres

Aménagement des MCCC	
L1	UE1 : Littérature française : fiction 18^e s. (2PE) devient 1PE obligatoire + 1PE facultative. Langue française : normes et variations (1PE + 1EO) devient 1EO obligatoire + 1PE facultative. UE2. « Origines d'un genre : le roman... » = pas de changement. « Littératures : formes narratives » = allègement. 1 seule PE. UE3. « Initiation aux grds changements linguistiques » devient 1 test en ligne. Pas de changement dans les autres matières. UE4. Lettres. Pas de changement hormis dans « Culture générale : modernité de l'Antique » = allègement du nombre de notes de CCI : 1 seule PE. UE5 LV. Pas de changement. UE6. Pas de changement.
L2	UE1. « Théorie littéraire » = pas de changement. « Litté française : théâtre 19^e et 20^e » (1ET) devient 1PE à distance. « Langues et cultures de l'Antiquité » devient 1PE ou un test en ligne à distance. UE2. « Litté compa : approche genre non fictionnel » (1ET de 4h) devient 1ET de 2h en présentiel. « Culture gé : Moyen-Age et roman » (1ET) devient 1PE ou 1ET de 2h en présentiel si la situation sanitaire le permet. Atelier argumentation critique = pas de changement. UE3. Voie LMC. Pas de changement hormis en Latin (2ET) devient 2 PE. UE3. Voie LCC. « Langue française : analyse du discours (1EO + 1ET) » devient 1 EO + 1PE facultative. Pas de changement dans les autres matières. UE4 Lettres. « Litté française : les écritures de soi » devient 1PE + 1ET en présentiel si la situation sanitaire le permet. Pas de changement dans les autres matières. UE4 ME-PLC Lettres. Pas de changement. UE5 LV. Pas de changement. UE6. Neutralisation totale (UEO + PPPE)
L3	UE1. Pas de changement. UE2. Culture générale + Arts de l'image et de la scène = 1 seule PE dans chaque matière. « Litté compa: litté, savoirs, intermédialité » = pas de changement. UE3. Voie LMC. « Litté compa : Litté, arts, interdiscipl » devient 2 PE dont 1 allégée. Pas de changement en Latin-grec. UE3. Voie L2C. « Culture gé : le Moyen Age en images » devient 1 ET à distance. Pas de changement dans les autres matières. UE4. ME-PLC Lettres. Pas de changement. UE4 Lettres. Pas de changement. UE5 LV + Informatique. Pas de changement.

3- Filière sélective Lettres Sciences Po

Pas de changement demandé.

4-Licence LEA

Toutes les combinaisons de langues n'ont pas été déclinées.

	Aménagement des MCCC
L1	UE2 Russe : Expression et compréhension orale + expression écrite grammair = 1 oral en ligne. Russe et ses enjeux interculturels = 1 oral en ligne. Agir et interagir dans le milieu professionnel = 1 oral en ligne. Russe culture, repères historiques = pas de changement. Evaluation en présentiel. Pas de modification dans les autres matières.
L2	La matière « Français : ayons l'esprit de synthèse » (1ET) devient 1PE à distance. UE2 Russe. Civi. Russie défis socio-politiques + 2 Civi. Russie défis socio-politiques = 1 écrit sur Upedago. Expression écrite + Expression orale = 1 oral en ligne. UE4 Russe. Atelier de traduction multilingue = 1 PE à distance. Agir et interagir dans le milieu professionnel = 1 oral en ligne. UE6. Neutralisation totale (UEO + PPPE)
L3	Voie Affaires et commerce. Civi Britannique : 1PE Devoir maison (au lieu d'un ET ET) Voie Affaires et commerce. Jeu d'entreprise : 2 productions écrites (au lieu de 1 EO et 1 PI) Civilisation espagnole (CM et TD). 1 PE devoir maison en temps limité (2h) à rendre par mail (au lieu de 1ET). UE2 Russe. Civi. Russie défis socio-politiques (TD + CM) = 1 écrit sur Upedago. Interprétariat + Traduction = 1 oral en ligne. Atelier d'écriture = 1 devoir maison. UE4 Russe. Langue et ses enjeux interculturels = 1 oral en ligne.

5-Licence LLCER Anglais

	Aménagement des MCCC
L1	UE1-UE2: pas de changement. UE3. Grammaire: Allègement . 1 seul CC fin de semestre au lieu de 2 CCI. Pas de changement dans les autres matières, sauf que les évaluations ont lieu à distance. UE4. Anglais. Pas de changement sauf dans la matière « renforcement linguistique » (2ET) devient 1 PE + 1 ET en fin de semestre. UE5 LV. Pas de changement. UE6. Pas de changement.
L2	UE1-UE2. Pas de changement. UE3. Allègement dans « Phonétique du discours »: 1 CCI au lieu de 2 (neutralisation de la note d'oral) + « Enonciation et analyse linguistique » (2ET) devient 1PE. UE4 Anglais. Pas de changement. UE5 LV. Pas de changement. UE6. Neutralisation totale (UEO + PPPE)

L3	UE1 : pas de changement, hormis en TD 2 littérature (1ET EO) devient 1 CCI EO d'une durée de 20 minutes. UE2. Allègement dans la matière North America. 1PE + neutralisation de la note d'oral. UE3. Allègement dans « Phonétique-variation » = 1 seul CCI écrit (devoir maison), pas de rapport écrit. CM et TD validés dans la même épreuve. « Sémantique cognitive » (1ET) devient 1PE. UE4. Voir ci-dessous. UE5 LV + Informatique. Pas de changement.
-----------	--

6-Licence LLCER Espagnol

	Aménagement des MCCC
L1	UE1. « Imaginaires et récits contemporains en Amérique latine » devient 1 devoir maison pour le TD + examen terminal de 3h. Pas de changement en littérature espagnole. UE2 : Pas de changement. UE3. Allègement du nombre de notes de CCI en version (1 CCI au lieu de 2). UE4 Espagnol. Neutralisation de la note attendue dans 'Compréhension de la langue. Phonétique'. Pas de changement dans les autres matières. UE5 LV. Pas de changement. UE6. Pas de changement.
L2	UE1-UE2 : Pas de changement. Les ET prévus dans Littérature des Siècles d'Or (II) : Baroque, Les "Espagnes", et version deviennent des ET ou PE à distance. Thème = ET en présentiel. UE3. Allègement du nombre de notes de CCI : 1 ET en présentiel au lieu de 2CCI en thème. 1 PE à distance au lieu de 2ET en version. UE4 Espagnol. Pas de changement, hormis dans la matière « La circulation des modèles artistiques et culturels. Les arts performatifs ou l'événement comme art » (1CCI PE), qui devient 1EO à distance. Le CCI d'expression écrite se fera en présentiel. UE4 PLC Espagnol. 1PE à distance dans « Initiation à la composition » et dans « version classique » + 1PE en présence dans « Expression écrite ». UE5 LV. Pas de changement. UE6. Neutralisation totale (UEO + PPPE)
L3	UE1 : 2 ET. Maintenus : 1 sous forme d'ET ; 1 sous forme d'écrit à distance. UE2. « Espagne contemporaine » = pas de changement. « Amérique latine contemporaine (XX-XXIe siècles) » (1ET) devient 1 PE à distance. UE3. Allègement du nombre de notes de CCI en version : 1 CCI au lieu de 2. UE4. Espagnol. Pas de changement. UE4. PLC Espagnol. Neutralisation d'« initiation à la démarche didactique ». Pas de changement dans les autres matières. UE5 LV. Pas de changement.

7-Licence Sciences Du Langage

Aménagement des MCCC	
L1	UE1. Allègement. Introduction à la linguistique 2 (1PE + 1EO) devient 1 PE. Morphologie (2 ET) devient 1PE. UE2. Allègement. LSF Linguistique de la LSF (1ET) devient 1PE en ligne. Pratique de la LSF (2ET + 1P) devient 1 production technique. UE2 SDL. Allègement. Serbo-croate (1PE + 1ET) devient 1PE sur Upedago. Polonais : l'EO se fera à distance. UE3. Linguistique Générale 1 (1 ET 2h, 1 EO 15 min) devient 1 EO 10min, 1 PE 1h. Analyse du discours (1ET + 1PE) devient 2PE. UE4. SDL. Histoire de l'écriture (1ET) devient 1EO. Histoire de la langue française (2ET) devient 2PE. UE4. Option LSF. Allègement. Linguistique appliquée à la LSF (2ET) devient 1PE. Evolution de la LSF (2ET) devient 1 production technique. UE5 LV. Pas de changement. UE6. Pas de changement.
L2	UE1. Lexicologie / Lexicographie (1PE + 1PT) devient 2 PT. Réseaux sémantiques (2ET) devient 2 PE. UE2. Voie SDL. Allègement. Serbo-croate (1 PE et 1 Q et 1 ET) devient 1PE sur Upedago. Polonais (1EO) devient 1EO à distance. UE2. Voie LSF. Linguistique de la LSF = Pas de changement. Pratique de la LSF (2ET + 1P) devient 1P. UE3. Linguistique générale 2 (1PE + 1PE) devient 1 PE et 1 EO. Linguistique appliquée (1PE) = pas de changement. UE 4. SDL. Inventer une nouvelle langue (1ET) devient 1PE. Normes et variation (1ET) devient 1 EO et 1PE (Updago). Option LSF. Allègement. Linguistique et pratique de LSF (1 PE, 1 ET, 1 EO) devient 1 production technique. Surdi-cécité (1ET + 1PE) devient 2PE. UE5. Pas de changement en LV. Allègement en Français (1 PE et 1 EO) devient 1PT. UE6. Neutralisation (UEO + PPPE)
L3	UE1. Allègement. Phonologie devient 1PE. Linguistique générale 3 (2ET) devient 1PE. UE2. Voie SDL. Analyse du français parlé (1PE + 1EO) = pas de changement. Linguistique sur corpus (1PE) = pas de changement. UE2. Voie LSF. Pratique de la LSF devient 1 production technique. Allègement. UE3. Psychologie de l'apprentissage (1PE) = pas de changement. Bilinguisme (1ET) devient 1PE. UE4. SDL. Rapport de stage sans soutenance. Pas de changement. UE5 LV + Informatique. Pas de changement en LV, ni informatique. Français (1PT) devient 1PE.

UE4 - S4

- UE4 Anglais. Pas de changement.
- UE4 PLC Anglais. Pas de changement dans le disciplinaire. Mais neutralisation des quitus dans le transversal, soit dans « Stage d'observation » + « Préparation et exploitation de stage » + « Jeux au service de l'apprentissage » + « découverte des métiers de l'éducation » + « Stéréotypes et leur prise en compte ».
- UE4 Espagnol. Pas de changement, hormis dans la matière « La circulation des modèles artistiques et culturels. Les arts performatifs ou l'évènement comme art » (1CCI PE), qui devient 1EO à distance. Le CCI d'expression écrite se fera en présentiel.

- UE4 PLC Espagnol. IPE à distance dans « Initiation à la composition » + « version classique » + « méthodologie » + « Expression écrite ».
- Neutralisation des quitus dans le transversal, soit dans « Stage d'observation » + « Préparation et exploitation de stage » + « Jeux au service de l'apprentissage » + « découverte des métiers de l'éducation » + « Stéréotypes et leur prise en compte ».
- UE4. PE + PLC Allemand + PLC Italien. Pas de changement dans le disciplinaire. Mais neutralisation des quitus dans le transversal, soit dans « Stage d'observation » + « Préparation et exploitation de stage » + « Jeux au service de l'apprentissage » + « découverte des métiers de l'éducation » + « Stéréotypes et leur prise en compte ».
- UE4 Lettres. Litté française : les écritures de soi devient IPE + 1ET en présentiel si la situation sanitaire le permet. Pas de changement dans les autres matières.
- UE4. ME-PLC Lettres. Pas de changement dans le disciplinaire. Mais neutralisation des quitus dans le transversal, soit dans « Stage d'observation » + « Préparation et exploitation de stage » + « Jeux au service de l'apprentissage » + « découverte des métiers de l'éducation » + « Stéréotypes et leur prise en compte ».
- UE4 FLE. Développement de la CO = pas de changement. **Allègement en Développement de la CE (2PE) devient 1 PE.**
- UE 4. SDL. Inventer une nouvelle langue (1ET) devient IPE. Normes et variation (1ET) devient 1 EO et 1PE (Updago).
- UE4. LSF. **Allègement en Linguistique et pratique de LSF (1 PE, 1 ET, 1 EO) devient 1 production technique. Surdi-cécité (1ET + 1PE) devient 2PE.**
- UE4 PI. **Allègement du nombre de CCI.**
- UE4 LEMM. Pas de changement.
- **UE4. Psycho. CONSULTER SHA.**

UE4 - S6

- UE4 Anglais. Pas de changement.
- UE4. PLC Anglais. **Allègement** du disciplinaire. 1 CCI au lieu de 2 = 1PE. Transversal = neutralisation du quitus dans « Exploitation du stage » et « Droits et missions de l'enseignant »
- UE4. Lettres. Pas de changement.
- UE4. PLC. Lettres. Pas de changement. Transversal = neutralisation du quitus dans « Exploitation du stage » et « Droits et missions de l'enseignant »
- UE4. Espagnol. Pas de changement.
- UE4. PLC Espagnol. **Neutralisation** d'« initiation à la démarche didactique ». Pas de changement dans les autres matières. Transversal = neutralisation du quitus dans « Exploitation du stage » et « Droits et missions de l'enseignant »
- UE4. PE et PLC Italien et PLC Allemand. Pas de changement dans le disciplinaire. Transversal = neutralisation du quitus dans « Exploitation du stage » et « Droits et missions de l'enseignant ».
- UE4. SDL. Rapport de stage sans soutenance. Pas de changement.
- UE4 FLE. Création des ressources pédagogiques (1PE) devient 1PE à distance. **Allègement en Langue inconnue (2PE) devient 1PE.**
- UE4 LEMM. Pas de changement.

- UE4. Pl. Allègement du nombre de CCI.

8-Master Arts

	Aménagement des MCCC
M1 Parcours CTC	UE1. UE2. UE3. Pas de changement.
M2 Parcours CTC	Pas de changement.
M1 Parcours AMC	Le seul changement demandé concerne le stage : possibilité de réduire la durée du stage d'un mois à quinze jours <u>ou</u> , si pas de stage, possibilité de remplacer par un mémoire.
M2 Parcours AMC	Le seul changement demandé concerne le stage : possibilité de prolongation jusqu'en décembre 2021.
M1 Parcours AR	Le seul aménagement demandé est la réduction à un mois de la durée minimum de stage exigée pour la validation du diplôme + en cas de stage annulé ou reporté pour raisons sanitaires, possibilité d'adaptation des attendus initiaux (ouverture des champs possibles, voire travail de substitution).
M2 Parcours AR	Le seul aménagement demandé est la réduction à un mois de la durée minimum de stage exigée pour la validation du diplôme + ouverture des champs possibles (mise en scène, régie, production, casting, scripte, stages mixtes dans l'institutionnel).

9-Master ALC-Textim

	Aménagement des MCCC
M1 Parcours BD	UE1. Pas de changement. UE2. Pas de changement. UE3. Allègement du nombre de CCI (séminaires portés par l'EESI) UE4. Allègement du nombre de CCI (séminaires portés par l'EESI)
M2 Parcours BD	UE1. Pas de changement. UE2. Pas de changement. UE3. Allègement du nombre de CCI (séminaires portés par l'EESI) UE4. Allègement du nombre de CCI (séminaires portés par l'EESI)
M1 LCI	Pas de changement en M1.
M2 LCI	Pas de changement en M2.
M1 LIMES	UE1-UE2-UE4. Pas de changement. UE3. Allègement du nombre de CCI : neutralisation de la note dans la matière « Enjeux juridiques ».
M2 LIMES	UE1-UE2-UE4. Pas de changement. UE3. Allègement du nombre de CCI : neutralisation de la note dans la matière « médiation et communication graphique ».

10-Master LEA

Aménagement des MCCC	
	Particularités des parcours. S2. Stage de 2 mois en NTCI. Stage facultatif en Jurilingue. Mobilité obligatoire en Multitaec. Proposition pour NTCI et Jurilingue : un travail de recherche aux étudiant.e.s qui n'auraient pas trouvé de stage à la date du 25 juin (dernier délais pour commencer un stage). S4. NTCI et MultiTAEAC : stage de 5/6 mois avec mémoire de fin d'études avec soutenance. Jurilingue : stage de 2 à 4 mois avec rapport de stage avec soutenance. Proposition : Accepter des stages d'une durée plus courte que 5 ou 6 mois > 4 MOIS minimum Pour les M2 qui n'auraient pas trouvé de stage à la date du 31 mai (dernier délai pour commencer un stage) : extension du stage jusqu'à la date du 31/12. Avec remise du mémoire jusqu'au 19 novembre et soutenance avant le 10 décembre.
M1 NTCI	UE1. UE2. Pas de changement. UE3. Marketing approfondi etc. (1 Ecrit sur Table de 2h - 35%) + Achats, ventes et négociation, management de la force de vente (1 Ecrit sur Table de 20 %) deviennent 1 devoir écrit en temps limité (3h00) sur UPdago. / Logistique internationale - Techniques douanières - Fiscalité des échanges internationaux (1 Ecrit sur Table de 3h - 45 %) devient 1 devoir écrit en temps limité (3h00) sur UPdago. UE4. Stage et rapport de stage devient 1 rapport Ecrit si Stage. En l'absence de stage, 1 mémoire de substitution sur une thématique en lien avec les attendus de la formation (pour la Session 1 et la Session 2). Stage-Mémoire. Voir ci-dessus.
M2 NTCI	Mobilité obligatoire. Mémoire de substitution en cas de mobilité interrompue ou d'absence de cours en ligne au sein de l'université partenaire.
M1 Multitaec	Stage-Mémoire. Voir ci-dessus.
M2 Multitaec	UE1. UE2. Pas de changement.
M1 Jurilingue	UE3. La matière « Droit européen des droits de l'Homme » (1ET) devient 1EO à distance.
M2 Jurilingue	UE4. TER. Pas de changement.
	UE1. Pas de changement.
	UE2. Stage. Voir ci-dessus.

11-Master LLCER

	Aménagement des MCCC
M1 Mondes anglophones	UE1. Pas de changement 2 CCI. UE2-UE3-UE4. 2 CCI dans les matières au choix.
M2 Mondes anglophones	UE1- UE2. 2 CCI dans les matières au choix. UE3. Pas de changement.
M1 AME (Espagnol)	UE1-UE2-UE3 2 CCI dans les matières au choix.
M2 AME (Espagnol)	UE1. UE2. 2 CCI dans les matières au choix. UE3. Pas de changement.

12-Master Sciences Du Langage

	Aménagement des MCCC
M1 DIDALANG	UE1. Courants théoriques (1ET) devient 1ET à distance. Projet de recherche : pas de changement. UE2. Normes et variation : variation du français parlé (1EO) devient 1PE. Contacts de langues et emprunts (1ET 2h) devient 1 PE à distance UE3-UE4-UE5. Pas de recherche.
M2 DIDALANG	UE1. Pas de changement.
M1 LILACT	UE1. Courants théoriques (1ET) devient 1ET à distance. Projet de recherche : pas de changement. UE2. Normes et variation : variation du français parlé (1EO) devient 1PE. Contacts de langues et emprunts (1ET 2h) devient 1 PE à distance. UE3. Soutenance à distance, si les conditions sanitaires ne permettent pas de les organiser en présentiel (fin juin-début juillet). Stage allégé et à distance. UE4. Pas de modifications. UE5. Analyse contrastive (1EO) devient 1PE. Pas de modifications dans les autres matières.
M2 LILACT	UE1. TER. Pas de changement.

13-Master Info-Com Parcours IME

	Aménagement des MCCC
M1	UE1-UE2-UE3-UE5. Pas de changement, tous les CCI se feront à distance. UE4. Allègement. 1 CCI (composé de 3 exercices) au lieu de 4.
M2	Toute la promotion est à distance. Rien ne change.

14-MEEF Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Lettres. Pas de changement.

15-Master Creadoc

	Aménagement des MCCC
S2	UE1. 1 EM supprimée (EO) UE2. Inchangé UE3. 2 CCI PE au lieu de 4 CCI PE UE4. 1 ET PE au lieu d'une EO "En cas de problème dans la réalisation du stage, l'équipe pédagogique proposera un aménagement de cette épreuve et de son évaluation"

16-CENTRE FLE

Cours se déroulant en présentiel et dans des conditions normales. **Pas de changement.**